

Direction Générale des Douanes



DECISION N° 31 / MEF/DGD/DU 26 MAR 2012

Portant création du Comité d'organisation du séminaire sur le
dédouanement des Véhicules au Guichet Unique Automobile

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu La loi n° 64 - 291 du 1^{er} août 1964 instituant le code des Douanes ;
- Vu Le décret n° 2007 – 456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2011 – 222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu L'ordonnance n° 76-579 du 08 septembre 1976, portant modification de l'article 80 du code des douanes ;
- Vu Le décret n° 2010 – 0010 du 06 décembre 2010 portant nomination du Colonel Major GOULIBALY ISSA, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu L'arrêté n° 023 du 10 mai 2011 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1^{er} : Il est créé, au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité chargé de l'organisation du séminaire sur le dédouanement des véhicules au Guichet Unique Automobile

Article 2 : Le Comité est chargé notamment de :

- Cerner le cadre légal régissant le fonctionnement du Guichet Unique Automobile et la procédure de dédouanement des véhicules (décrets, arrêtés et circulaires) ;
- Evaluer les entraves à la sécurisation et à l'optimisation des procédures ;
- Proposer des éléments de solution (amendements et élaboration de textes et procédures etc. en vue de la sécurisation et de la célérité dans le dédouanement des véhicules automobiles).

Article 3 : Le Comité est composé des membres ci-après désignés :

- **Président** : COULIBALY Doténémé, Conseiller Spécial du DGD
- **Membres du Comité Scientifique**
 - ✓ OUATTARA Issa, **Président**;
 - ✓ DOSSO Massé, Secrétaire ;
 - ✓ ZEHERO BI Bolou ;
 - ✓ SOUSSOUBIE Animann ;
 - ✓ Beugre Gilles ;
 - ✓ Dahouda Yeo.
- **Secrétaires**
 - ✓ MEA Koffi ;
 - ✓ OUATTARA Issa;
 - ✓ ZEHERO BI Bolou ;
 - ✓ DOSSO Massé;
 - ✓ SOUSSOUBIE Animann ;
 - ✓ Beugré Gilles ;
 - ✓ Dahouda Yeo
- **Responsables logistique**
 - ✓ AKA Krou
- **Membres**
 - ✓ SAY N'guetta
 - ✓ Mme HACCANDY

- ✓ KADIO Albert Louis
- ✓ ALY Coulibaly
- ✓ YOROBA Eric
- ✓ KANGOU Vincent de Paul
- ✓ ZEHERO Bi Ernest
- ✓ DOUE Gbeho Patrick Grégoire
- ✓ TRAORE Nouffou
- ✓ OKA Koffi François
- ✓ COULIBALY Amadou
- ✓ Bouaket TOURE

Article 4 : Outre les personnes désignées ci-dessus, le Comité pourra identifier et associer toutes les autres personnes publiques ou privées concernées par l'importation des véhicules

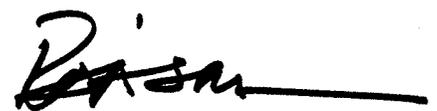
Article 5 : Le Comité se réunit sur convocation de son Président.

Article 6 : le Comité doit prendre toutes dispositions utiles relatives à la tenue du séminaire aux dates indiquées. Il fait des rapports à l'attention du Directeur Général, sur l'état d'avancement des préparatifs du séminaire.

Article 7 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de Signature.

P. le Directeur Général des Douanes

P.I. le Directeur Général Adjoint



DA Pierre A.